



CLE Boutonne

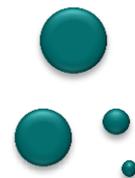
Séance plénière

12 février 2015
Saint-Jean d'Angély



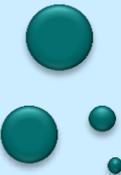
Ordre du jour

- ✓ Approbation du précédent procès-verbal
- ✓ Lancement de la phase d'adoption du SAGE
- ✓ Avis de la CLE sur le projet de l'ASA Boutonne
- ✓ Consultation sur le SDAGE / PGRI 2016-2021
- ✓ Validation du Tableau de bord 2013
- ✓ Validation du Rapport d'activité 2014
- ✓ Questions diverses



CLE Boutonne - 12 février 2015

APPROBATION DU PRÉCÉDENT PROCÈS-VERBAL



Approbation du précédent procès verbal

- ✓ Réunion du 22 janvier 2015 [\[CR\]](#)
- ✓ Validation du projet de SAGE Boutonne avant consultation / enquête publique
- ✓ Compte-rendu mis à disposition sur le site Internet du SAGE (espace membres)

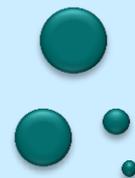
Soumis au vote de la CLE

→ PV du 22 janvier 2015



CLE Boutonne - 12 février 2015

LANCEMENT DE LA PHASE D'ADOPTION DU SAGE



Consultation

Janv.
2015

Délibération de la CLE sur le projet de SAGE et le rapport environnemental

Envoi du projet de SAGE et du RE pour avis (4 mois)

- Chambres consulaires
- Conseils généraux
- Conseil régional
- Communes
- EPTB
- Groupement intercommunaux en charge du domaine de l'eau et des milieux aquatiques
- Comités de bassin (AG et LB)
- CoGePoMi

Envoi du projet de SAGE et du RE pour avis (3 mois)

- Préfet responsable de la procédure

+ CDC/CDA
et Pays Mellois ?

Recueil et analyse des avis

Enquête publique

Enquête publique (1-2 mois)

- Projet de SAGE (PAGD, règlement)
- Rapport environnemental
- Avis recueillis
- Mémoire de réponse aux avis

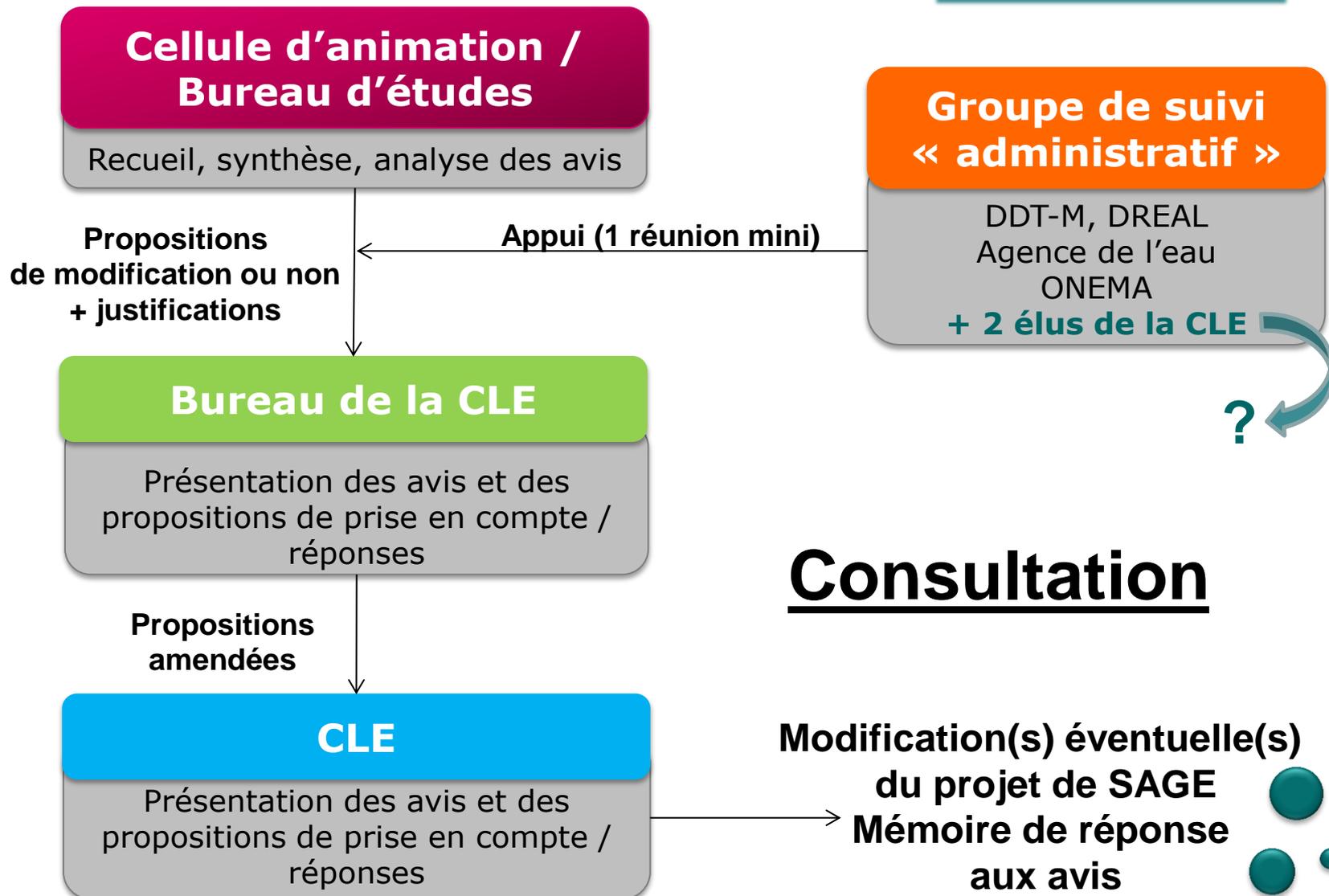
Rapport et avis motivé du commissaire enquêteur

Modifications éventuelles du projet de SAGE

Janv.
2016

Adoption du SAGE par la CLE

Organisation et suivi



Organisation et suivi

Rapport et avis
motivé du
commissaire
enquêteur

Cellule d'animation / Bureau d'études

Synthèse, analyse des avis et
observations

Propositions
de modification
éventuelles * du SAGE

Appui (1 réunion mini)

Groupe de suivi « administratif »

DDT-M, DREAL
Agence de l'eau
ONEMA
+ 2 élus de la CLE

Bureau de la CLE (x 2)

Présentation des avis et des
propositions de réponses / prise
en compte

Propositions
amendées *

CLE

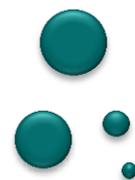
Présentation des avis et des
propositions réponses
Adoption du SAGE

SAGE adopté

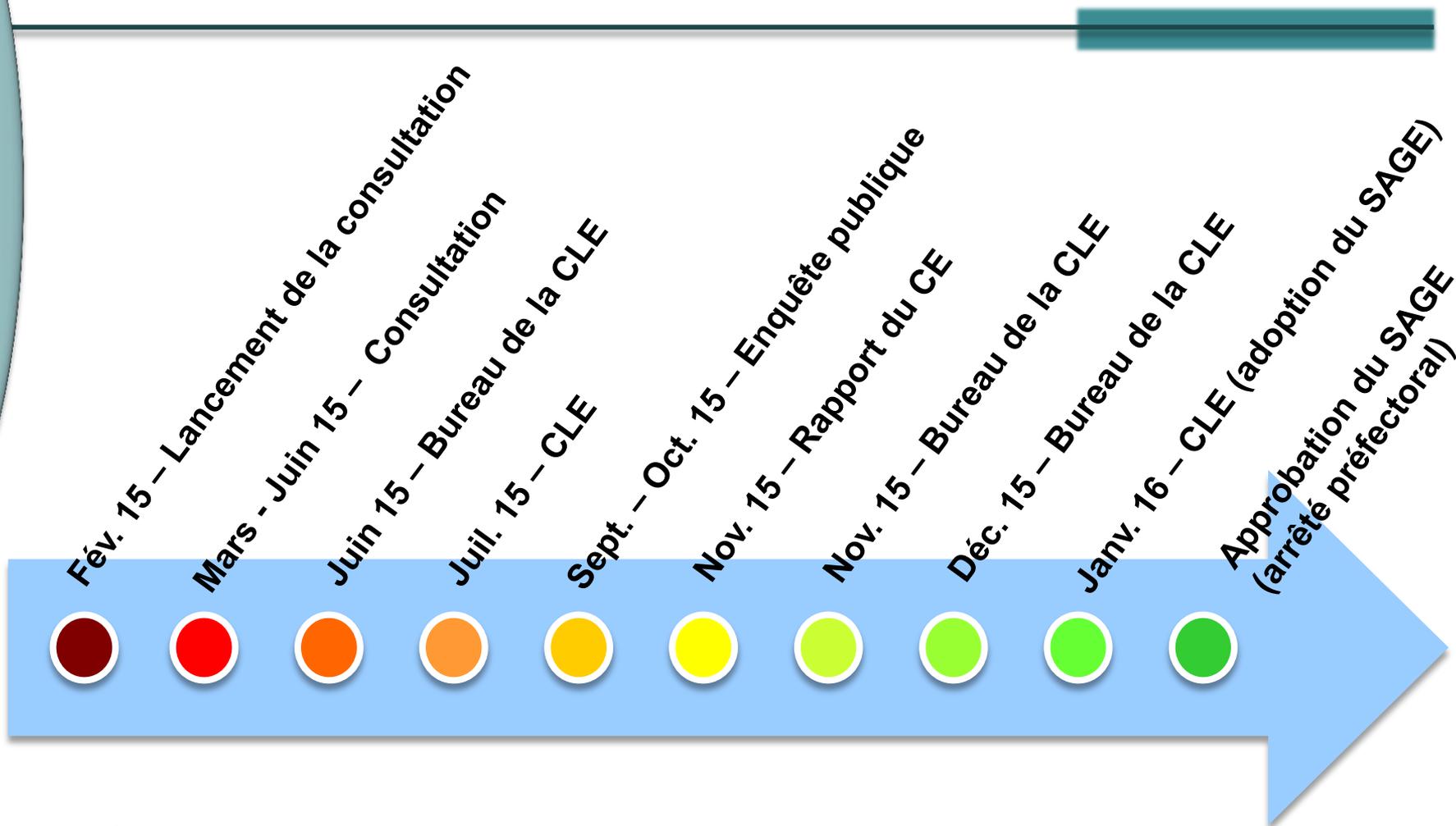
Enquête publique

* Modifications mineures, hors règlement

?

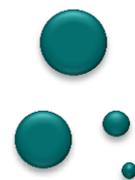


Calendrier



Soumis au vote de la CLE

→ Lancement et organisation
de la phase de consultation



CLE Boutonne - 12 février 2015

AVIS DE LA CLE SUR LE PROJET DE L'ASA BOUTONNE



Avis de la CLE sur le projet de l'ASA Boutonne

INTRODUCTION

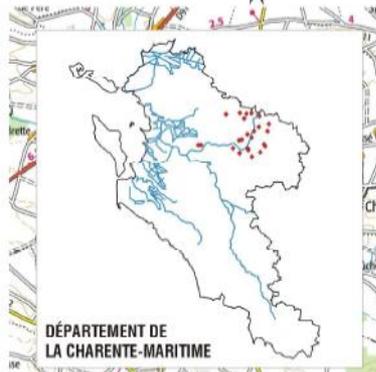


Présentation du projet

- ✓ ASA Boutonne (115 exploitants)
- ✓ 25 réserves étanches (24 créées + 1 existante)
d'une surface comprise entre 1.5 et 7.5 ha
(digues \leq 10 m)
- ✓ 67 exploitants reliés (58%)
- ✓ 5.8 Mm³ stockés



CARTE DE LOCALISATION



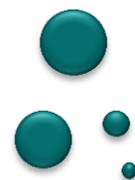
DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME



Figure 2 : Localisation des réserves de substitution de l'ASA Boutonne

Présentation du projet

| Année | 2012 | 2013* | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 |
|---|-------------|--------------|--------------|-------------|-------------|------------|
| Volume stocké (projet ASA Boutonne) | 0 | 0 | 0 | 2 | 4 | 5.8 |
| Volume autorisé ASA (dont V gelés) | 8.5 | 8.78 | 8.78 | 6.78 | 4.78 | 3 |
| Volume autorisé "hors ASA" (dont V gelés) | 3.4 | 3 | 2.8 | 2.64 | 2.4 | 2.2 |
| <i>Volume non gelé "hors ASA"</i> | 2.16 | 1.81 | 1.2 | 0.94 | 0.4 | 0 |
| <i>Volume gelé "hors ASA"</i> | 1.24 | 1.19 | 1.6 | 1.7 | 2 | 2.2 |
| Volume autorisé - bassin de la Boutonne 17 | 11.9 | 11.78 | 11.58 | 9.42 | 7.18 | 5.2 |



Présentation du projet

| Année | 2012 | 2013* | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 |
|--|------|-------|-------|------|------|------|
| Volume stocké (projet ASA Boutonne) | 0 | 0 | 0 | 2 | 4 | 5.8 |
| Volume autorisé ASA (dont V gelés) | 8.5 | 8.78 | 8.78 | 6.78 | 4.78 | 3 |
| Volume autorisé "hors ASA" (dont V gelés) | 3.4 | 3 | 2.8 | 2.64 | 2.4 | 2.2 |
| Volume non gelé "hors ASA" | 2.16 | 1.81 | 1.2 | 0.94 | 0.4 | 0 |
| Volume gelé "hors ASA" | 1.24 | 1.19 | 1.6 | 1.7 | 2 | 2.2 |
| Volume autorisé - bassin de la Boutonne 17 | 11.9 | 11.78 | 11.58 | 9.42 | 7.18 | 5.2 |

Volume stocké ASA Boutonne 2017 :
5.8 Mm³

Volume autorisé ASA Boutonne 2017 :
0 Mm³ pour les 67 exploitants reliés
3 Mm³ pour les 48 exploitants non reliés

Volume autorisé BV « Boutonne 17 » 2017 :
5.2 Mm³ (86.6 %)
Volume autorisé BV Boutonne 2017 :
6 Mm³



Positionnement historique de la CLE

✓ SAGE approuvé en 2008

Les 6 priorités du SAGE Boutonne

- 1) Restaurer les débits d'étiage sur la Boutonne et les affluents ;
- 2) Préserver la qualité de la nappe captive du Lias pour l'alimentation en eau potable ;
- 3) Se concentrer sur la répartition des efforts de réduction de pollution
 - d'origines agricoles (nitrates, phosphates et phytosanitaires) dans les nappes libres et les cours d'eau ;
 - d'origines domestiques (azotée et phosphatée) sur la Boutonne et la Nie ;
 - d'origines industrielles sur la Légère ;
- 4) Préserver et restaurer les écosystèmes aquatiques (entretien des cours d'eau, préservation des milieux humides, protection des berges, ...)
- 5) Limiter les risques d'inondation sur la Boutonne amont et moyenne (maîtriser l'occupation du lit majeur, ...)
- 6) Accompagner la régulation des écoulements en situation normale, de crues et d'étiage sur la Boutonne moyenne, à l'aide d'une gestion commune des ouvrages hydrauliques ;



Positionnement historique de la CLE

✓ SAGE appro

Les 6 pr

- 1) Restaurer les débits d'étiage et les affluents ;
- 2) Préserver la qualité de la nappe de Lias pour l'alimentation en eau ;
- 3) Se concentrer sur la réduction de pollution
 - d'origines agricoles (nitrates et phytosanitaires) dans les cours d'eau ;
 - d'origines domestiques (phosphatée) sur la Boutonne ;
 - d'origines industrielles sur

Reconstituer les débits en étiage

Réduire les prélèvements en nappe d'accompagnement et en rivières, à l'étiage

CREER DES RESERVES DE SUBSTITUTION

1.16 La CLE recommande toutes formes de substitutions dès qu'elles présentent un caractère démontré de substitution soit à des prélèvements en nappe d'accompagnement, soit à des prélèvements en rivières, dommageables pour la préservation des écosystèmes aquatiques, de la qualité de l'eau et des débits en étiage. Elle demande que soit évalué le bénéfice de chaque projet sur les débits estivaux, la préservation des écosystèmes aquatiques et la non dégradation de la qualité de l'eau. Il est rappelé que le PGE a défini le bassin versant de la Boutonne comme prioritaire au sein du bassin de la Charente.



Positionnement historique de la CLE

✓ SAGE approuvé en 2008

Les 6

1) Restaurer les débits d'écoulement et les affluents ;

2) Préserver la qualité de l'eau de Lias pour l'alimentation

3) Se concentrer sur la réduction de pollution (d'origines agricole et phytosanitaires) dans les cours d'eau ;

▪ d'origines domestiques (phosphatée) sur la Boutonne et la Nie ;

▪ d'origines industrielles sur la Légère ;

1.17 Il est recommandé aux porteurs de projets de présenter leurs demandes groupées à l'échelle du bassin afin d'optimiser les études d'impact, de mieux évaluer les incidences techniques et financières et les résultats attendus.

Le remplissage des retenues de substitution créées sur le bassin de la Boutonne sera étudié précisément lors des études d'impact des projets. Des mesures particulières devront être prises, le cas échéant, pour éviter des impacts négatifs dus aux prélèvements hivernaux.

gestion commune des ouvrages hydrauliques ;



Positionnement historique de la CLE

✓ SAGE approuvé en 2008

Les

- 1) Restaurer les débits et les affluents ;
- 2) Préserver la qualité Lias pour l'alimenta
- 3) Se concentrer sur la réduction de pollution (d'origines agricoles et phytosanitaires) dans les nappes libres et les cours d'eau ;
 - d'origines domestiques (azotée et phosphatée) sur la Boutonne et la Nie ;
 - d'origines industrielles sur la Légère ;

RECHERCHER DE NOUVELLES RESSOURCES POUR LE REMPLISSAGE DES RESERVES DE SUBSTITUTION

1.18 Parallèlement à la construction des réserves de substitution, il est recommandé aux maîtres d'ouvrages d'étudier les débouchés possibles d'une valorisation agricole-irrigation des effluents⁶ industriels et domestiques (cf. mesures 2b.10, 2b.14 et 2b.15).

6) Accompagner la régulation des écoulements en situation normale, de crues et d'étiage sur la Boutonne moyenne, à l'aide d'une gestion commune des ouvrages hydrauliques ;



Positionnement historique de la CLE

- ✓ SAGE approuvé en 2008

Les 6 priorités du SAGE Boutonne

1) Restaurer les débits d'étiage sur la Boutonne et les affluents ;

4) Préserver et restaurer les écosystèmes aquatiques (entretien des cours d'eau

2) Préserver la qualité de la Lias pour l'alimentation e

3) Se concentrer sur la réduction de pollution

- d'origines agricoles (n
- et phytosanitaires) dans les cours d'eau ;

- d'origines domestiques (phosphatée) sur la Boutonne et la Nie ;
- d'origines industrielles sur la Légère ;

HARMONISER LA GESTION DES RESERVES DE SUBSTITUTION

1.19 Il est demandé aux services de l'Etat, de veiller à l'harmonisation des projets de retenues de substitution sur le bassin, conformément à l'intérêt collectif et afin de respecter les milieux et les autres usages, notamment à travers les arrêtés d'autorisation.

gestion commune des ouvrages hydrauliques ;



Positionnement historique de la CLE

- ✓ SAGE approuvé en 2008

Les 6 priorités du SAGE Boutonne

- 1) Restaurer les débits d'étiage sur la Boutonne et les affluents ;
- 2) Préserver la qualité des Lias pour l'alimentation ;
- 3) Se concentrer sur la réduction de pollution (d'origines agricoles et phytosanitaires) des cours d'eau ;
 - d'origines domestiques (détergents, phosphatée) sur la Boutonne ;
 - d'origines industrielles ;
- 4) Préserver et restaurer les écosystèmes ;

INFORMER LA SOCIÉTÉ DES PROJETS AGRICOLES

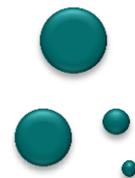
1.20 Il est recommandé aux associations d'irrigants et aux organisations agricoles, en collaboration avec le SYMBO⁷, les partenaires financiers et les services de l'état, d'engager une démarche de communication auprès du grand public pour préciser l'objectif, en justifier le bienfondé économique public, et garantir la transparence des projets de réserves de substitution.

Positionnement historique de la CLE

- ✓ Rapport environnemental du SAGE de 2008 :
 - Prise en compte des projets dans les documents d'urbanisme (communes)
 - Vigilance de la CLE :
 - Etudes d'impacts / remplissage hivernal : valeurs seuils et périodes de remplissage
 - Mesures compensatoires en phase de chantier
 - Limites du SAGE :
 - Sécuriser l'eau d'irrigation pour sécuriser l'économie agricole locale, notamment en la diversifiant...
 - ... mais les choix des cultures dépendent des politiques agricoles nationales/européennes et des cours mondiaux

Positionnement historique de la CLE

- ✓ Réunion de bureau du 13 juin 2013
 - Compatibilité avec le SAGE approuvé en 2008 (pas de contradiction majeure)
 - Respect nécessaire d'un certain nombre de conditions :
 - Mise en place du Syndicat mixte des réserves de substitution de la Charente-Maritime (gestion publique transparente) ;
 - Développement effectif et suivi des outils complémentaires (modification des assolements, désirrigation, etc.) ;
 - Précisions concernant le protocole de remplissage ;
 - Communication efficace sur le suivi des réserves.



Avis de la CLE sur le projet de l'ASA Boutonne

PRÉSENTATION DES CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU PROJET



Avis de la CLE sur le projet de l'ASA Boutonne

ANALYSE DU PROJET AU REGARD DU PROJET DE SAGE BOUTONNE



Analyse du projet au regard du projet de SAGE révisé

Enjeu 1 - Gouvernance et organisation de la mise en œuvre du SAGE

Orientation 2 : Animer, coordonner les acteurs et les projets

Disposition 3 - Développer et pérenniser la concertation

« Les opérateurs et maîtres d'ouvrage sur le territoire sont invités à développer les opérations de concertation nécessaires dans le cadre de leurs actions. »

Réponse du projet

Réunions de travail / Etat

Réunion / remplissage (Etat, SYMBO, etc.) en 2012

Présentations en CLE (2006, 2013, ...)

Analyse

Effort d'association des acteurs de la gestion de l'eau

! Poursuivre et développer le travail de concertation et d'information pour faciliter la compréhension et l'acceptation du projet

Analyse du projet au regard du projet de SAGE révisé

Disposition 4 - Coordonner un programme opérationnel multithématique à l'échelle du territoire du SAGE

« Toute autre structure pertinente concourant aux objectifs du SAGE peut également intervenir dans le cadre du programme, après analyse de la cohérence des actions par la structure porteuse du SAGE. »

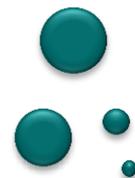
Réponse du projet

Collaboration des Chambres d'agriculture sur le volet quantitatif du CT

Participation de l'ASA Boutonne et du SYRES 17 au COTECH

Analyse

L'intégration du projet au CT permettra le suivi efficace de la création et de la gestion des réserves dans l'objectif d'atteindre les objectifs du SAGE



Analyse du projet au regard du projet de SAGE révisé

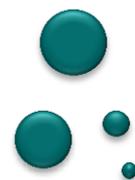
Enjeu 3 - Gestion quantitative

Orientation 14 : Connaître et limiter l'impact des usages sur la quantité de la ressource

Disposition 40 - Limiter l'impact des prélèvements sur la ressource en eau

« Un groupe de travail est constitué par la Commission Locale de l'Eau et animé par la structure porteuse du SAGE dans le but de : (...)

- Suivre la qualité et la quantité d'eau superficielle et souterraine et évaluer l'impact des prélèvements sur la ressource en eau en période estivale et hivernale.
- Identifier les besoins en suivis complémentaires (qualitatif et quantitatif) à intégrer dans les réseaux de suivis existants - les points de suivis supplémentaires mis en place pour évaluer l'impact des prélèvements pour l'irrigation étant notamment à la charge de la profession agricole. »



Analyse du projet au regard du projet de SAGE révisé

Réponse du projet

Bilan annuel relatif à la gestion des réserves

Analyse

Les données fournies par le gestionnaire des réserves permettront d'alimenter les travaux prévus dans le cadre de la dispo n°40

Proposition éventuelle d'adaptation des seuils par le groupe de travail

Associer l'OUGC



Analyse du projet au regard du projet de SAGE révisé

Orientation 15 : Gérer et répartir la ressource disponible et maîtriser les besoins futurs

Disposition 44 - Prioriser l'usage de la ressource pour l'eau potable

« La Commission Locale de l'Eau rappelle que les volumes autorisés (...) doivent prendre en compte les volumes substitués, conformément à la demande du SDAGE Adour-Garonne. »

Réponse du projet

Substituer 5.8 Mm³ (hors Infra-Toarcien) de prélèvement estivaux par des prélèvements hivernaux

Vocation unique des forages (remplissage / prélèvements du volume restant)

Forage abandonnés rebouchés

Analyse

La CLE doit être tenue informée de la bonne prise en compte du volume substitué dans les autorisations délivrées

Analyse du projet au regard du projet de SAGE révisé

Règle 1 - Modalités particulières applicables aux prélèvements en eaux superficielles et souterraines (hors Infra-Toarcien)

« Les prélèvements en eaux souterraines (hors Infra-Toarcien) ou superficielles instruites en vertu des articles L. 214-3 et suivants du code de l'environnement, et L. 511-1 et suivants du même code, sont limités à un volume global de 6,1 millions de m³ sur la période du 1er Avril au 30 Septembre.

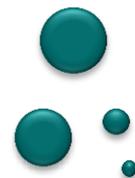
L'autorité administrative s'assure que la répartition des volumes par les différentes catégories d'utilisateurs respecte les règles de répartition suivantes :

(...)

- 62% pour l'irrigation (soit 3,8 millions m³)

(...)

Les déclarations et autorisations de prélèvements existantes hors alimentation en eau potable se mettent en conformité avec ces volumes prélevables d'ici 2021. »



Analyse du projet au regard du projet de SAGE révisé

Réponse du projet

Objectif intermédiaire de 6 Mm³ d'ici à 2017 (protocole d'accord de juin 2011)
→ 5.2 Mm³ pour la partie 17 (86.6%) [\[tableau\]](#)

Renvoi vers l'OUGC et le SYRES 17 pour le respect des échéances suivantes
(3.8 Mm³ d'ici 2021 soit 3.3 Mm³ pour la partie 17)

Rappel de l'engagement de réexamen en fonction des nouvelles connaissances
(protocole d'accord de juin 2011)

Analyse

! Respect de l'objectif intermédiaire mais le volume prélevable notifié étant 3.8 Mm³ (2021) cette perspective doit être prise en compte dès à présent

→ Intégration de l'objectif de 3.8 Mm³ en 2021 dans les projets de la profession agricole sur le bassin versant (toutes actions confondues)

Associer la CLE aux réflexions



Analyse du projet au regard du projet de SAGE révisé

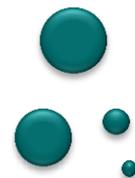
Disposition 45 - Assurer la coordination et la cohérence des prélèvements pour l'irrigation

« L'organisme unique assure, la gestion coordonnée des prélèvements pour l'irrigation à l'échelle du bassin versant. Il est invité, dans ce cadre, à associer la Commission Locale de l'Eau à la démarche. »

« Le bilan annuel des modalités organisationnelles et techniques de la gestion des prélèvements d'irrigation par bassin versant, est transmis à la structure porteuse du SAGE, qui informe la Commission Locale de l'Eau des démarches engagées »

Rappels :

- Collaboration nécessaire OUGC / CLE (prise en compte des objectifs du SAGE)
- Transmission d'un bilan annuel des modalités de gestion des prélèvements, y compris hivernaux, par l'OUGC (notamment pour alimenter les réflexions du groupe de travail / disposition 40)



Analyse du projet au regard du projet de SAGE révisé

Orientation 16 : Développer la politique d'économies d'eau pour l'usage agricole

Disposition 49 - Encadrer la mise en place des réserves de substitution en cohérence avec les objectifs du SAGE

« Les projets de réserves pour l'irrigation respectent les conditions suivantes :
- Présenter un caractère de substitution démontré [...] »

Réponse du projet

Substitution de 5.8 Mm³ l'été par des prélèvements hivernaux

Les irrigants raccordés prélèveront uniquement dans les réserves

Les forages auront une vocation unique et ceux substitués seront rebouchés

Analyse

Substitution totale prévue par le projet

Information nécessaire de la CLE quant à la bonne prise en compte de ces volumes substitués dans les autorisations

Analyse du projet au regard du projet de SAGE révisé

Disposition 49 - Encadrer la mise en place des réserves de substitution en cohérence avec les objectifs du SAGE

« - [...] Présenter un **intérêt collectif**, établi sur la base d'une analyse coût/bénéfice sur les aspects environnementaux (débits estivaux, milieux aquatiques, qualité de l'eau) et économiques [...] »

Réponse du projet

Détail des intérêts pour les usages (irrigants raccordés, non raccordés, autres usages) et les milieux aquatiques et au regard des trois piliers du développement durable (économie, social, environnement)

Comparaison de la situation avec/sans réserves, dans le contexte de raréfaction de la ressource (VP), changement climatique et démographique

Analyse

- Bilan annuel → analyse des surfaces irriguées (diversification des cultures ?)
- ! Sensibilisation de tous les irrigants non raccordés (maximiser l'engagement collectif dans toutes les actions)

Intérêt des réserves = échelle BV

- Prendre en compte les autres réserves (existantes + projets)
- Engagement de l'ensemble de la profession (effort collectif)
- Gestion coordonnée (BV)

Analyse du projet au regard du projet de SAGE révisé

Disposition 49 - Encadrer la mise en place des réserves de substitution en cohérence avec les objectifs du SAGE

« [...] et être cohérents avec les objectifs du SAGE. [...] »

- Atteindre ou maintenir le bon état quantitatif des masses d'eau souterraines ;
- Maintenir des débits propices au bon fonctionnement des milieux et au maintien de la vie aquatique tout au long de l'année ;
- Le tout en veillant à concilier les usages de l'eau.

Réponse du projet

Objectif = équilibre quantitatif et respect des VP via le volume intermédiaire

Diminuer la pression de prélèvement l'été et libérer du volume pour les milieux / autres usages

Analyse

Cohérence globale avec les objectifs du SAGE

! Vigilance nécessaire : substitution effective / objectif = VP 2021 (3.8 Mm³)

Rappels :

→ Travail nécessaire avec les acteurs de l'eau potable (garantir la priorité de cet usage) + importance des mesures d'anticipation (OUGC)

Analyse du projet au regard du projet de SAGE révisé

Disposition 49 - Encadrer la mise en place des réserves de substitution en cohérence avec les objectifs du SAGE

« Une attention particulière doit être portée sur le remplissage des réserves, et notamment sur les impacts cumulés [...] »

Réponse du projet

Conclusions des études BURGEAP (2006), CACG (2011) et BRGM

Impacts hivernaux modérés au regard des volumes/débits hivernaux et de l'impact des prélèvements estivaux auxquels ils se substituent

Prise en compte des réserves 79 (projet initial – 2 volets)

Analyse

! Vigilance / remplissage hivernal :

→ Indicateurs pertinents, permettant de vérifier que le fonctionnement normal des cours d'eau en hiver n'est pas compromis

→ Evaluation et adaptation éventuelle des indicateurs (concertation)



Analyse du projet au regard du projet de SAGE révisé

Disposition 49 - Encadrer la mise en place des réserves de substitution en cohérence avec les objectifs du SAGE

« [...] Prévoir un dispositif adapté de suivi du remplissage des ouvrages : indicateurs pertinents (débits, niveaux, ...), régularité, transparence et pérennité du suivi, etc. [...] »

Réponse du projet

Débit objectif au Moulin de Châtre = 2.2 Mm³ (extrapolé à St-Jean / Carillon)

3 niveaux de conditions de remplissage (1 – général / débit ; 2 – affluent impacté / débit ; 3 – proximité / écoulements) → remplissage ssi toutes les conditions OK

Phase transitoire = 3 premières campagnes

Après phase transitoire et phase finale projet : possibilités de seuils de gestion intermédiaires (Moulin de Châtre) ; ajustement des conditions à St-Jean ; ajustement des conditions pour les sites rattachés aux marais de la Boutonne aval

Suivis automatiques + carnets d'index (arrêts / redémarrages)

Stations SPC ; échelles SYMBO ; 3 piézomètres de référence du Conseil régional ; stations d'observation des écoulements (32)

Assec proche → alerte SYMBO (caractérisation écoulement) + attache des services de l'Etat



Analyse du projet au regard du projet de SAGE révisé

Disposition 49 - Encadrer la mise en place des réserves de substitution en cohérence avec les objectifs du SAGE

« [...] Prévoir un dispositif adapté de suivi du remplissage des ouvrages : indicateurs pertinents (débits, niveaux, ...), régularité, transparence et pérennité du suivi, etc. [...] »

Analyse

Cohérence / protocole de remplissage 79 (CAEDS)

? Pas de station au niveau du barrage de Carillon

Arrêt du remplissage si les conditions 1 **ou** 2 non respectées ? (p. 254)

! Caractère primordial de la mesure de débit à St-Jean / gestion des prélèvements
→ travail avec la CLE et les services de l'Etat

Bilan annuel → présentation du dispositif + synthèse du suivi des indicateurs

Intégration des éléments du dispositif de suivi du remplissage dans le CT (dispo n°4) → engagement de mise en œuvre effective

? « Responsable de chaque retenues » → expliciter (« qui fait quoi ? » / CT)

Lien étroit avec la CLE / l'OUGC dans le cadre de l'adaptation du dispositif de suivi

? Caractérisation des écoulements ne relevant pas des missions du SYMBO

Analyse du projet au regard du projet de SAGE révisé

Disposition 49 - Encadrer la mise en place des réserves de substitution en cohérence avec les objectifs du SAGE

« [...] S'intégrer dans le cadre de la mise en place des différents outils visant à résorber le déficit quantitatif, notamment en lien avec les objectifs d'économies d'eau fixés par la Commission Locale de l'Eau [...] »

Réponse du projet

Identification des causes du déficit quantitatif : gestion/entretien des cours d'eau/biefs/ouvrages ; travaux de curage, recalibrage, rectification, assainissement ; disparition des zones de stockage/restitution (altération hydromorphologiques au sens large) → pas que l'irrigation

Mentions de l'ensemble des solutions alternatives « épuisées » :

- ? Aménagements
- Economies d'eau (diminution des volumes, investissement technique)
- Assolements (déclins des cultures irriguées depuis 2009 et développement des cultures de printemps et d'hiver)
- Génétique (variétés moins sensibles au stress hydrique et aux infections)

Analyse du projet au regard du projet de SAGE révisé

Disposition 49 - Encadrer la mise en place des réserves de substitution en cohérence avec les objectifs du SAGE

« [...] S'intégrer dans le cadre de la mise en place des différents outils visant à résorber le déficit quantitatif, notamment en lien avec les objectifs d'économies d'eau fixés par la Commission Locale de l'Eau [...] »

Analyse

Projet inscrit dans le cadre d'un ensemble de pratiques et d'investissements de la part de la profession pour réduire la consommation en eau

! Ne pas considérer que l'ensemble des solutions à été épuisé, mais engagement ferme à poursuivre et développer ces actions alternatives (CT – dispo n°4) + permet d'améliorer l'acceptation du projet

! Les solutions envisagée en termes « d'aménagement » sont trop peu développées au regard de l'importance de ce facteur sur le déséquilibre constaté → actions à intégrer impérativement au CT (dispo n°4) et investissement nécessaire de la profession dans son ensemble sur cette question

Bilan annuel → suivi de la mise en œuvre des actions « alternatives » (en particulier restauration « hydromorpho »)

Analyse du projet au regard du projet de SAGE révisé

Disposition 49 - Encadrer la mise en place des réserves de substitution en cohérence avec les objectifs du SAGE

« [...] Garantir une gestion transparente des prélèvements : bilans annuel du remplissage, suivi des indicateurs d'état des cours d'eau, etc. [...] »

Réponse du projet

? Éléments relatifs à la communication et à l'information quant au suivi des prélèvements = peu développés

Analyse

! Engagement ferme nécessaire de la part de la profession pour respecter le principe de transparence, nécessaire à l'acceptation du projet et à son éventuelle adaptation si nécessaire

Bilan annuel → description du dispositif et synthèse du suivi du remplissage

CT (dispo n°4) → actions liés à la mise en œuvre du dispositif de suivi du remplissage



Analyse du projet au regard du projet de SAGE révisé

Disposition 49 - Encadrer la mise en place des réserves de substitution en cohérence avec les objectifs du SAGE

« [...] Prévoir une information du grand public quant à leurs objectifs économiques / environnementaux. »

Réponse du projet

? Pas prévu par le projet

Analyse

! Communication large sur les objectifs du projet pour améliorer la compréhension et l'acceptation (CT - dispo n°4)



Analyse du projet au regard du projet de SAGE révisé

- ✓ Remarques complémentaires
 - Zones humides

Réponse du projet

Rubrique 3.3.1.0 de la nomenclature « eau » non visée

Impact favorable de la diminution de la pression de prélèvements en période estivale sur ces milieux

Phase de chantier / destruction des milieux au droit des réserves → impact non significatif (absence de valeur patrimoniale)

Analyse

Dégradation « hydromorpho » = facteur important du constat de déséquilibre quantitatif réalisé sur le BV

Objectif du projet de SAGE = protection et restauration de ces milieux nécessaires au fonctionnement hydrologique équilibré du BV (orientation n°8)

! Analyse spécifique / impact sur les ZH (phase de chantier) nécessaire pour vérifier que la rubrique 3.3.1.0 n'est effectivement pas visée

Analyse du projet au regard du projet de SAGE révisé

- ✓ Remarques complémentaires
 - Estimation financière

Réponse du projet

Coût total du projet 20.3 M€ (+ 1M€ pour l'intégration paysagère)

Analyse

Coût moyen annoncé pour ce type de projet = 5.5 - 6 €/m³

Coût attendu pour ce projet, sur la base des hypothèses utilisées dans le cadre de l'évaluation économique de la mise en œuvre du projet de SAGE :

[31.9 - 34.8] M€

? L'estimation financière présentée paraît sous-dimensionnée



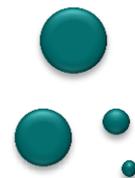
Analyse du projet au regard du projet de SAGE révisé

Synthèse

- **Cohérence globale avec les objectif du SAGE**

MAIS :

- **Poursuivre et développer les actions de concertation / communication :**
 - Communication sur le projet et ses objectifs
 - Sensibilisation des irrigants non engagés dans un projet
 - Diffusion des données / remplissage et gestion des réserves
- **Intégrer le projet au CT (dispo n°4)**
 - Dispositif de suivi du remplissage
 - Actions « alternatives » (restauration « hydromorpho »)
 - Actions de communication
- **Intégrer l'objectif de VP de 3.8 Mm³ (2021)** dans le cadre des différents projets (les modalités d'atteinte sont à envisager dès à présent)
- **Prendre en compte du principe de substitution** dans les autorisations



Analyse du projet au regard du projet de SAGE révisé

Synthèse

- **Poursuivre et développer les actions « alternatives »**, en particulier celle concernant l'amélioration de l'état hydromorphologique des cours d'eau et le fonctionnement hydrogéologique du bassin versant.
- **Préciser le suivi du remplissage :**
 - Evaluation et adaptation des indicateurs le cas échéant (concertation)
 - Station opérationnelle nécessaire à St-Jean d'Angély
 - Précisions nécessaires (suivi à Carillon, « responsable de chaque retenue », caractérisation des écoulements ne relevant pas des missions du SYMBO ...)
- **Intégrer au bilan annuel de suivi du remplissage :**
 - Dispositif et synthèse du suivi
 - Analyse des surfaces et cultures irriguées
 - Mise en œuvre des solutions « alternatives »
- **Vérifier que la phase de chantier ne participera pas à la dégradation/destruction des ZH**, et en particulier que la rubrique 3.3.1.0 de la nomenclature « eau » n'est pas visée
- **Vérifier l'estimation financière du projet**

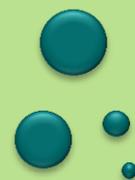
Avis de la CLE sur le projet de l'ASA Boutonne

QUESTIONS DES MEMBRES DE LA CLE AU MAÎTRE D'OUVRAGE



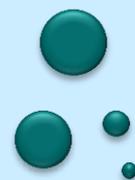
Avis de la CLE sur le projet de l'ASA Boutonne

DÉBAT ET VOTE DE LA CLE



CLE Boutonne - 12 février 2015

CONSULTATION SDAGE - PDM / PGRI 2016-2021



SDAGE - PDM Adour-Garonne

- ✓ **Projet 2016-2021**

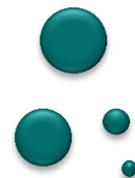
- ✓ **Priorités de la politique de l'eau pour 6 ans**
 - Orientations pour une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau
 - Échéances pour l'atteinte du bon état des cours d'eau et des nappes
 - Actions à mener pour préserver/améliorer l'état des eaux et des milieux aquatiques



SDAGE - PDM Adour-Garonne

- ✓ Le SDAGE est établi par le comité de bassin
 - Le SDAGE et ses prescriptions s'imposent aux programmes et décisions administratives dans le domaine de l'eau

- ✓ Le PDM est établi par les services déconcentrés de l'Etat et les établissements publics
 - Le PDM s'impose aux programmes dans le domaine de l'eau



Objectif : le bon état des eaux

Niveau européen

La DCE (2000) engage les états membres dans un objectif de reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.
Obligation de résultats pour l'atteinte du bon état.
3 cycles de gestion (6 ans) : 2010-2015 ; 2016-2021 ; 2022-2027



Niveau national

La LEMA (2006) et les lois d'engagement national pour l'environnement fixent les objectifs nationaux de gestion de l'eau



Dans le bassin Adour-Garonne

Le SDAGE et le PDM précisent l'application locale du cadre législatif

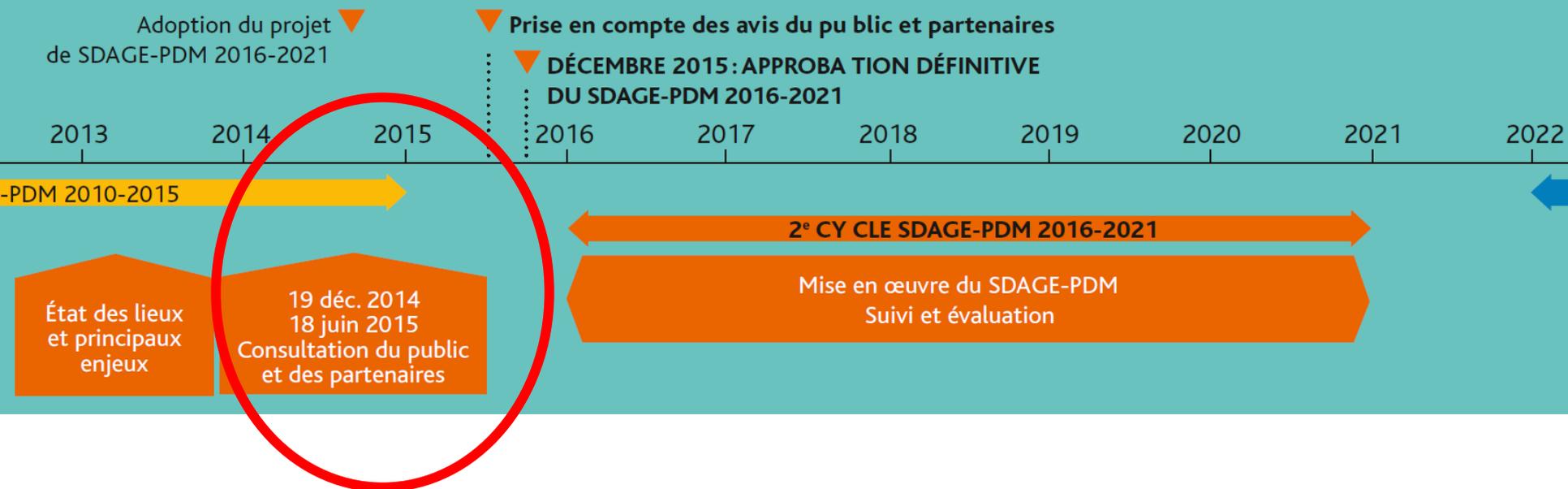


Dans le bassin de la Boutonne

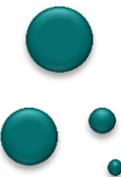
Le SAGE décline localement les orientations définies au niveau du bassin Adour-Garonne. Les mesures du PDM sont précisées par des plans d'actions opérationnels territorialisés (PAOT)



Eléments de calendrier



→ Consultation de la CLE en tant que partenaire institutionnel entre le 19/12/14 et le 18/04/15



Le contenu du projet de SDAGE

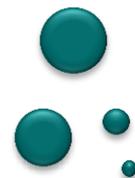
- ✓ Objectif 2021 = 70 % des rivières du bassin AG en bon état
- ✓ 4 priorités d'actions :
 - A- Créer les conditions de gouvernance favorable
 - B - Réduire les pollutions
 - C - Améliorer la gestion quantitative
 - D - Préserver et restaurer les milieux aquatiques(ZH, lacs, rivières, etc.)



Le contenu du projet de SDAGE

A - Créer les conditions de gouvernance favorable

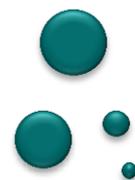
- **Mieux gérer l'eau au niveau local et rationaliser les efforts**
- **Renforcer les connaissances et partager les savoirs dans le contexte du changement climatique pour assurer les conditions d'une meilleure gestion des milieux aquatiques**
- **Mieux évaluer le coût des actions et les bénéfices environnementaux**
- **Prendre en compte les enjeux de l'eau dans l'aménagement du territoire**



Le contenu du projet de SDAGE

B - Réduire les pollutions

- **Agir sur les rejets de polluants** issus de l'assainissement des activités industrielles
- **Réduire les pollutions** d'origine agricole et assimilée
- **Préserver et reconquérir la qualité de l'eau** pour l'eau potable et les activités de loisirs liées à l'eau
- **Sur le littoral**, préserver et reconquérir la qualité des eaux et des milieux



Le contenu du projet de SDAGE

C- Améliorer la gestion quantitative

- **Approfondir les connaissances et valoriser les données**
- **Gérer durablement la ressource en eau en intégrant les impacts du changement climatique**
- **Gérer les situations de crise (sécheresses, etc.)**



Le contenu du projet de SDAGE

D- Préserver et restaurer les milieux aquatiques (ZH, lacs, rivières, etc.)

- Réduire l'impact des aménagements hydrauliques
- Gérer, entretenir et restaurer les cours d'eau et le littoral
- Préserver et restaurer les zones humides et la biodiversité liée à l'eau
- Préserver et permettre la libre circulation des espèces piscicoles et le transport naturel des sédiments
- Réduire la vulnérabilité et les aléas d'inondation

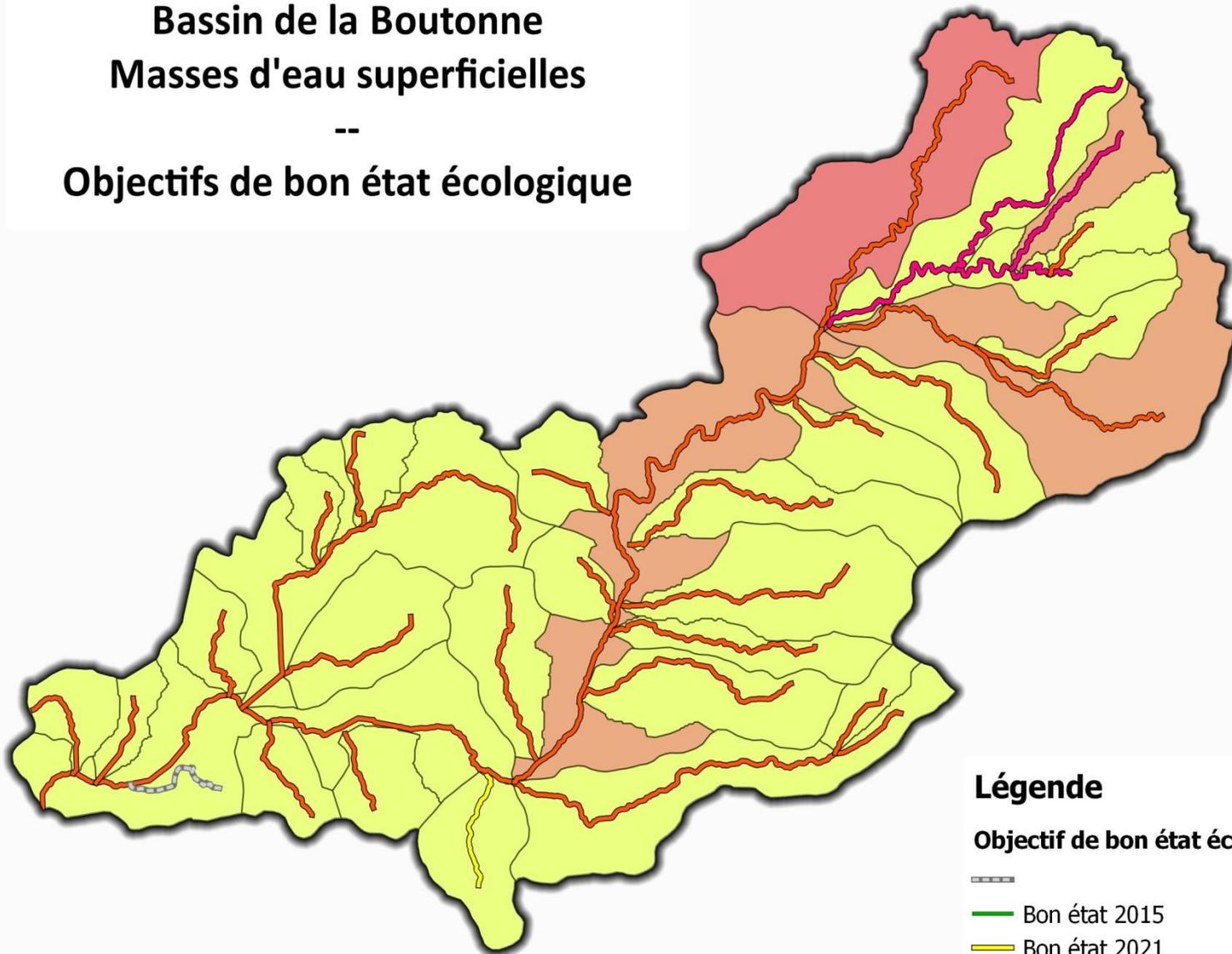


Bassin de la Boutonne

Masses d'eau superficielles

--

Objectifs de bon état écologique



Légende

Objectif de bon état écologique - SDAGE AG 2016



— Bon état 2015

— Bon état 2021

— Bon état 2027

— Moins strict

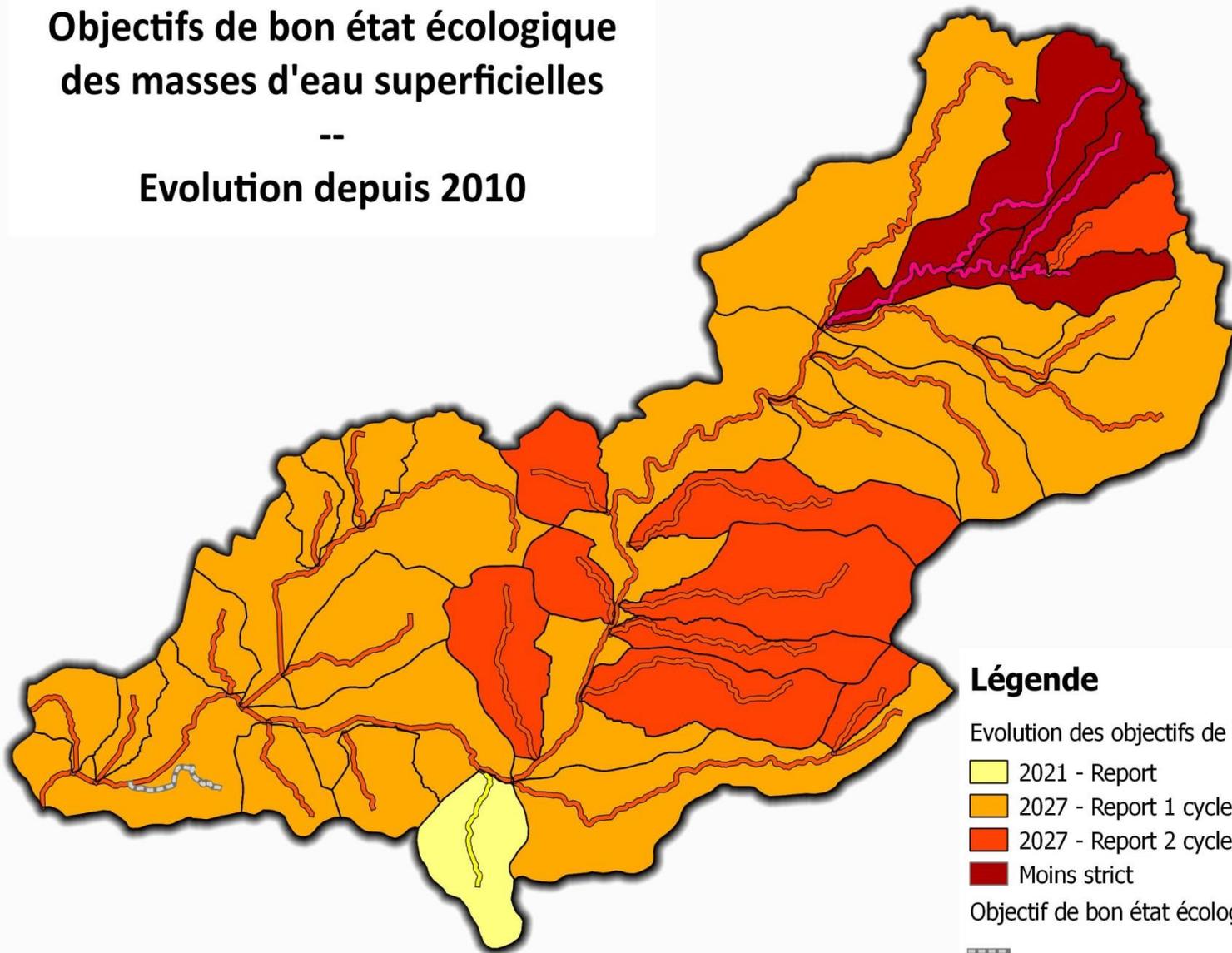
BV masses d'eau : état écologique 2013

0 5 10 km



Objectifs de bon état écologique des masses d'eau superficielles

--
Evolution depuis 2010



Légende

Evolution des objectifs de bon état écologique - 2010-2016

- 2021 - Report
- 2027 - Report 1 cycle
- 2027 - Report 2 cycles
- Moins strict

Objectif de bon état écologique - SDAGE AG 2016

- Bon état 2015
- Bon état 2021
- Bon état 2027
- Moins strict

0 5 10 km

Etat Chimique des masses d'eau souterraines

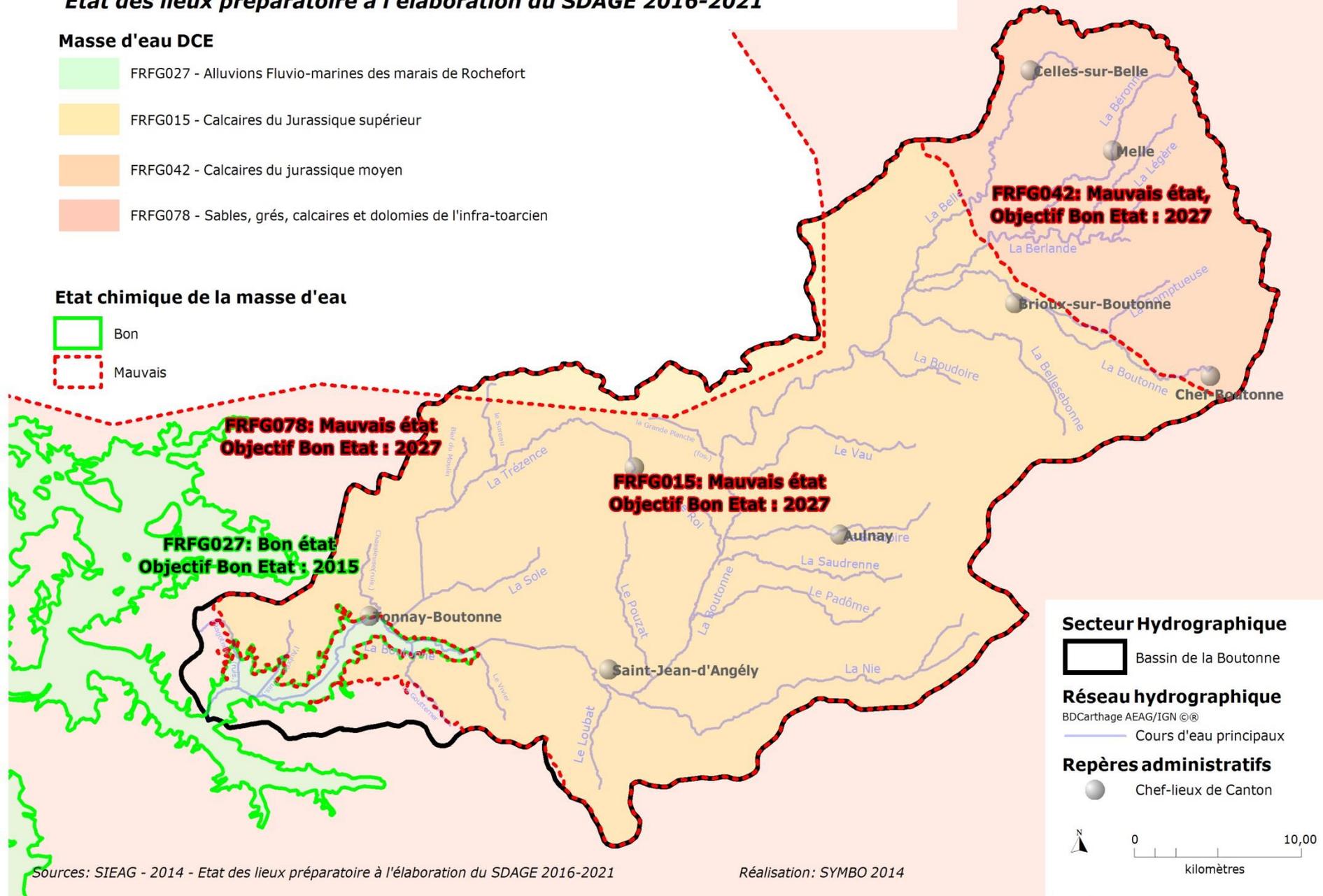
Etat des lieux préparatoire à l'élaboration du SDAGE 2016-2021

Masse d'eau DCE

- FRFG027 - Alluvions Fluvio-marines des marais de Rochefort
- FRFG015 - Calcaires du Jurassique supérieur
- FRFG042 - Calcaires du jurassique moyen
- FRFG078 - Sables, grés, calcaires et dolomies de l'infra-toarcien

Etat chimique de la masse d'eau

- Bon
- Mauvais



Etat quantitatif des masses d'eau souterraines

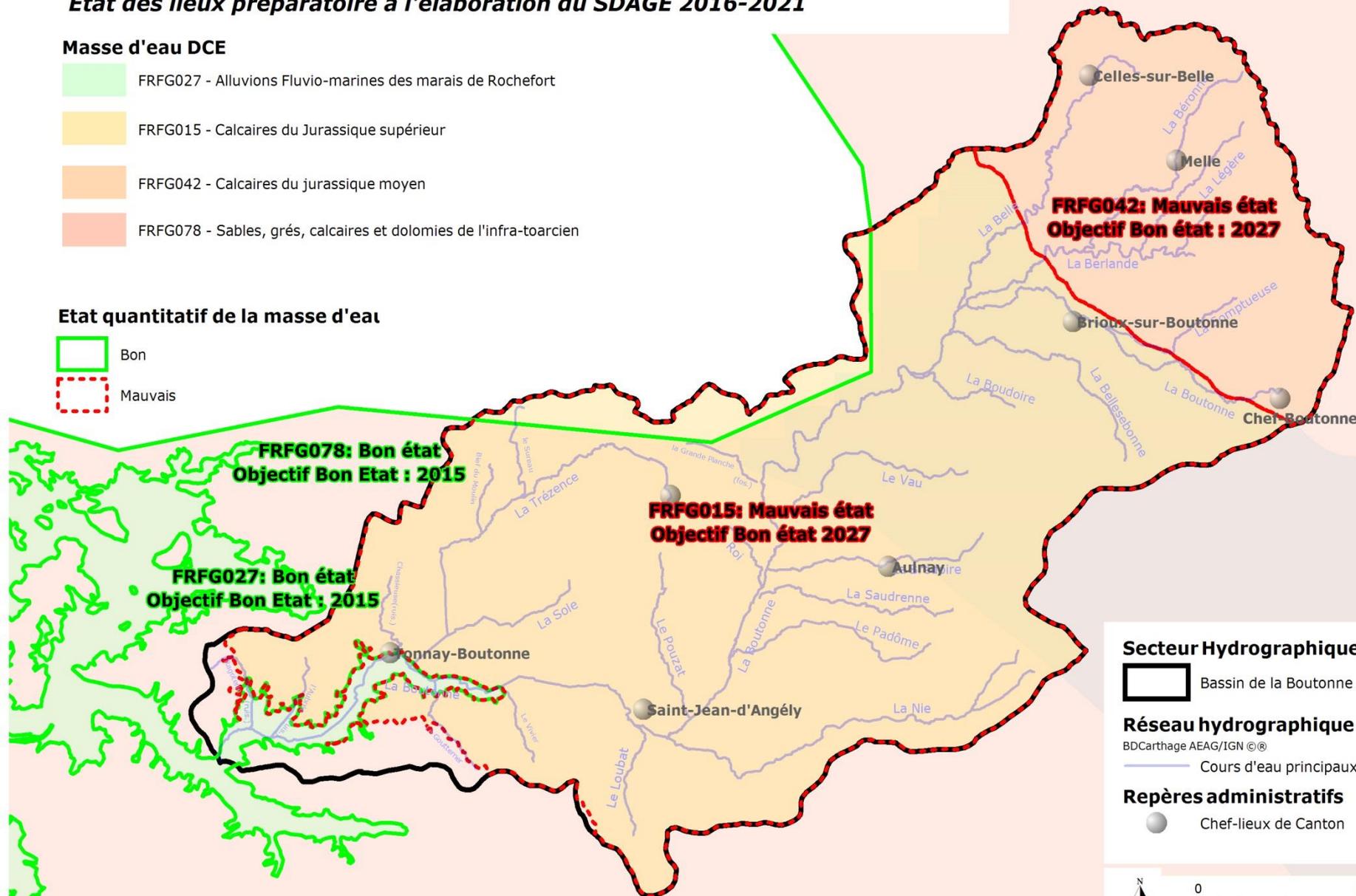
Etat des lieux préparatoire à l'élaboration du SDAGE 2016-2021

Masse d'eau DCE

- FRFG027 - Alluvions Fluvio-marines des marais de Rochefort
- FRFG015 - Calcaires du Jurassique supérieur
- FRFG042 - Calcaires du jurassique moyen
- FRFG078 - Sables, grés, calcaires et dolomies de l'infra-toarcien

Etat quantitatif de la masse d'eau

- Bon
- Mauvais



Secteur Hydrographique

Basin de la Boutonne

Réseau hydrographique

BD Carthage AEAG/IGN ©

Cours d'eau principaux

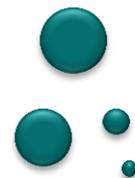
Repères administratifs

Chef-lieux de Canton



Projet de PDM

- ✓ Détail des mesures par CT et par UHR
- ✓ UHR Boutonne
 - Enjeux :
 - Pollution nitrates / phytosanitaires
 - Gestion quantitative à l'étiage
 - Gestion patrimoniale des eaux souterraines
 - Préservation ressources AEP
 - Fonctionnalités cours d'eau, lacs, zones humides
 - Résorption des points noirs / pollution industrielle



Projet de PDM

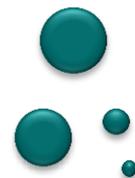
- ✓ Détail des mesures par CT et par UHR
- ✓ UHR Boutonne
 - Mesures :
 - Gouvernance, connaissance
 - Assainissement
 - Industrie - Artisanat
 - Pollutions diffuses agriculture
 - Ressource
 - Milieux aquatiques



PGRI 2016-2021

- ✓ Directive inondation (2007)
 - Réduire les conséquences négatives des inondations sur les territoires exposés

- ✓ Stratégie nationale de gestion des risques d'inondation (2014)
 - Développement de territoires durables face aux inondation



PGRI 2016-2021

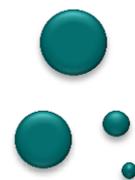
- ✓ **Elaboration d'un PGRI sur le bassin AG**
 - Priorité de l'action publique, notamment sur les territoires concentrant le plus d'enjeux (TRI)

- ✓ **6 objectifs stratégiques**
 - Développer des gouvernances (...)
 - Améliorer la connaissance (...)
 - Améliorer la préparation et la gestion de crise (...)
 - Aménager durablement les territoires (...)
 - Gérer les capacités d'écoulement (...)
 - Améliorer la gestion des ouvrages de protection



PGRI 2016-2021

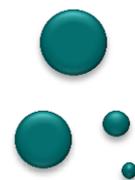
- ✓ Consultation de la CLE en tant que partenaire institutionnel entre le 19 décembre 2014 et le 18 avril 2015



Avis de la CLE sur ces documents

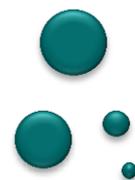
- ✓ Forum local de l'eau du bassin de la Charente
18 février - Rouillac (16)

- ✓ 3 réunions d'information sur le SDAGE/PDM (17)
 - **Lundi 23 février** à 18h00 à Jonzac (Mairie, 3 rue du château)
 - **Mercredi 25 février** à 18h00 à Royan (Palais des congrès, 2 avenue des congrès)
 - **Jeudi 26 février** à 18h00 à Rochefort (Forum des Marais Atlantiques, 2 quai aux vivres).



Avis de la CLE sur ces documents

- ✓ Délégation au bureau de la CLE
- ✓ Réunion courant mars 2015 (semaine 12 ?)



CLE Boutonne - 12 février 2015

VALIDATION DU TABLEAU DE BORD 2013

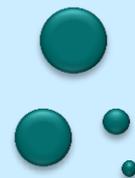


Tableau de bord 2013

- ✓ Mis en ligne sur le site Internet du SAGE le 28 janvier 2015
- ✓ Forme identique aux TdB 2009-2012

[\[TdB2013\]](#)

Soumis au vote de la CLE

→ Tableau de bord 2013 du SAGE

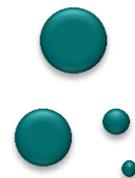


Tableau de bord du SAGE

- ✓ Révision du SAGE = révision du Tableau de bord
- ✓ Groupe de travail à réunir dès à présent sur la base du projet de SAGE
- ✓ Objectif = évaluer la mise en œuvre du SAGE
 - Simple et efficace → lisible
 - Outil d'aide à la décision



Tableau de bord du SAGE

- ✓ Identifier :
 - Les indicateurs pertinents
 - Les sources de données
 - Les moyens de les récupérer (« routines » à mettre en place)
 - La valorisation la plus pertinente

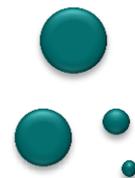


Tableau de bord du SAGE

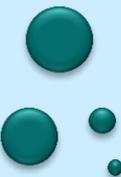
- ✓ Prendre en compte :
 - Les données produites sur le territoire (sources, fréquences, etc.)
 - Les évaluations déjà réalisées (sur le bassin et en dehors)
 - Les outils existants

- ✓ Première réunion : mars 2015
 - Base de travail :
 - Indicateurs proposés dans le PAGD
 - Point sur les outils / évaluations existants



CLE Boutonne - 12 février 2015

VALIDATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2014



Rapport d'activité 2014

- ✓ Mis en ligne sur le site Internet du SAGE le 28 janvier 2015 (espace membres)
- ✓ Même forme que les RA des années précédentes
- ✓ Pas de changement majeur dans le contenu

[RA2014]

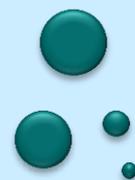
Soumis au vote de la CLE

→ Rapport d'activité 2014 de la CLE



CLE Boutonne - 12 février 2015

QUESTIONS DIVERSES



Merci de votre attention !

SYMBO

Animation du SAGE - Clémentine GAUFILLET

12 rue Louis Audouin-Dubreuil
17400 - SAINT-JEAN-D'ANGELY

TEL : 05.46.26.29.66

FAX : 05.46.26.29.70

MAIL : symboutonne@wanadoo.fr

SITE INTERNET DU SAGE : www.sageboutonne.fr

Contact

